

Québec, le 14 février 2013

Madame Chrystel Jacquot-Donnat
Directrice générale
Collège Inter-Dec
2000, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 6000
Montréal (Québec) H3H 2T2

Objet : Suivi de l'évaluation de l'application de la PIEA

Madame la Directrice générale,

Lors de sa séance du 11 décembre 2012, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné les résultats des travaux menés par le Collège Inter-Dec à la suite de l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

Dans son rapport d'évaluation de l'application de la PIEA, la Commission avait formulé quatre recommandations relatives à la conformité des plans de cours à la PIEA et au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC), à la distribution d'un plan de cours dans tous les cours, à la conformité des évaluations finales de cours à la PIEA et enfin à la cohérence de ces évaluations avec les plans de cours et à l'attestation individuelle des objectifs du programme selon les standards. Le Collège a déposé les documents faisant état du suivi répondant à ces recommandations lors de la visite que la Commission a faite au Collège le 1^{er} novembre 2012 concernant l'évaluation de programme et l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP). La Commission estime que le Collège s'est doté de moyens pour mettre en œuvre les travaux afin de donner suite aux avis de la Commission. Ainsi, il a procédé à l'engagement d'une directrice des études et d'un coordonnateur au soutien pédagogique puis a adopté un plan d'action pour assurer les suites de l'évaluation de l'application de la PIEA.

Pour s'assurer que les plans de cours sont conformes à la PIEA en vigueur ainsi qu'au RREC et qu'un plan de cours est rédigé et distribué pour chacun des cours des programmes, le Collège a élaboré un gabarit de plan de cours utilisé par tous les professeurs. Le coordonnateur au soutien pédagogique approuve, avant sa diffusion, le plan de cours élaboré en collaboration avec le professeur et le recommande à la Direction des études (DE). De plus, le Collège a créé un fichier qui donne accès à l'ensemble des plans de cours. L'analyse de la Commission d'un échantillon de plans de cours de l'automne 2011 et de l'hiver 2012 provenant de quatre programmes démontre que les plans de cours respectent le gabarit d'élaboration conforme à la PIEA et au RREC. De plus, ils sont approuvés par la DE qui y appose sa signature. En conséquence, la Commission estime que le Collège a donné des suites satisfaisantes à ces deux recommandations.

La Commission avait aussi recommandé de s'assurer que les évaluations sommatives finales respectent la PIEA dont la règle fixe la pondération minimale à 30 %. Le Collège a acheminé à la Commission un échantillon d'évaluations sommatives afférentes aux plans de cours. Sur l'ensemble de l'échantillon, la majorité des évaluations comporte plus d'un volet et la pondération de l'évaluation se situe entre 40 % et 80 %. Par ailleurs, l'analyse des évaluations permet de constater qu'elles prennent principalement la forme de projets finaux et sont en adéquation avec les éléments de compétence du cours comme le stipule la PIEA. À la lumière des informations qui lui ont été transmises, la Commission estime que les différentes actions réalisées par le Collège constituent une suite satisfaisante à la recommandation.

Dans son rapport, la Commission avait également recommandé au Collège pour les évaluations finales de cours de s'assurer de la cohérence entre les objectifs du programme, les standards visés et les contenus couverts dans les plans de cours. De plus, elles doivent permettre l'attestation de l'atteinte individuelle, par l'étudiant, de tous les objectifs du programme selon les standards. L'analyse de l'échantillon des évaluations et des plans de cours, dont certaines évaluations sont en anglais et en français, permet de constater que les compétences, les éléments de compétences, les critères de performance et les standards correspondent au devis et au contenu prévu au plan de cours. En outre, la pondération des évaluations finales est significative pour s'assurer que la réussite de l'épreuve est déterminante pour la réussite du cours. Par ailleurs, le Collège travaille à l'élaboration de grilles critériées dans tous les programmes. Ces grilles sont élaborées par

les professeurs en collaboration du coordonnateur au soutien pédagogique. Le Collège a déposé un échantillon de ces nouvelles grilles d'évaluation précisant les éléments de la compétence évaluée et les critères de performance selon une échelle critériée. L'analyse de ces grilles critériées permet de dégager aussi le lien entre la compétence prévue au cours et la mesure de l'atteinte de cette compétence lors de l'épreuve terminale du cours, selon le standard approprié. En ce qui concerne les cours offerts en anglais et en français, la visite récente de la Commission a permis de constater que le Collège utilise maintenant le Service de traduction du Collège LaSalle et qu'ainsi l'équivalence des évaluations est respectée. Les suites données par le Collège sont satisfaisantes et la Commission lève la recommandation.

En s'appuyant sur les informations qui lui ont été transmises, la Commission estime donc que les différentes actions réalisées par le Collège constituent des suites satisfaisantes pour les quatre recommandations découlant de l'évaluation de l'application de la PIEA.

La Commission note les actions prises par le Collège au regard des autres avis qu'elle avait émis dans son rapport d'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Michel Lauzière

c.c. M^{me} Marie-France Tassé, directrice des études